

Le nouvel espace français.

Daniel Noin

Armand Colin, 1999, 250 p.

Classique remis à jour. Approche analytique, d'où la longueur de la fiche. Points fort : au sein de la 2^e partie, les questions liées aux dynamiques de l'espace (chapitre 3), à l'urbanisation (chapitre 4), à la répartition des activités économiques (chapitres 5 et 6), des transports (chapitre 7), ainsi que tout ce qui concerne les aspects sociaux (chapitre 8). Le chapitre 9 sur l'aménagement du territoire est intéressant mais le reste de la 3^e partie est un peu faible (politique de la ville et environnement).

Première partie. Mise en perspective.

Chapitre 1. La France dans le monde.

1. La France et les pays de la planète.

- Un pays moyennement étendu, 1% de l'humanité (21^e rang mondial).
- 4^e puissance économique (5,1 du PIB mondial en 1995). 6^e capitalisation boursière. 4^e pour le volume industriel, les échanges commerciaux, 3^e pour les investissements à l'étranger. Michelin, 1^{er}, Péchiney 2^e, Aérospatiale, 2^e, France Télécom, 3^e dans leurs domaines respectifs. Atout : les ressources humaines, en particulier le niveau de formation et la capacité à innover (4^e ou 5^e rang pour la durée des études, le nombre d'ingénieurs et de chercheurs).
- Une influence politique et culturelle encore grande.

2. La France au sein de l'UE.

- Un membre influent avec un économie de + en + intégrée.
- 2^e économie (18 % de l'ensemble), après l'Allemagne (28 %), avant le RU et l'Italie (14 % chacun). Des particularités (secteur public et nationalisé notamment) qui s'amenuisent. Une population modeste (15,7 %), 3^e rang derrière l'Allemagne (22%) et le RU (15,8%), juste devant l'Italie (15,3 %). La présence humaine y est relativement faible, vu la superficie du pays (1^e de l'UE), ce qui s'explique par une transition démographique particulière. Seul le Nord supporte la comparaison avec le coeur de l'Europe. Autre particularité : une capitale exceptionnelle (presque 10 millions d'habitants) et un écart important avec les autres villes du pays, ce qui n'est pas le cas pour Londres, la seule capitale européenne qui soutienne la comparaison.

3. Paris et les villes mondiales.

- Une des grandes métropoles du monde : la 17^e, au 5^e rang dans les pays développés. Très loin derrière Tokyo et NY pour la population et le PIB (estimé), loin derrière LA pour la population, mais juste après LA pour le PIB et Osaka pour le PIB et pour la population, deux villes avec lesquelles elle supporte la comparaison pour le rayonnement dans le monde.
- Un rôle amoindri mais encore considérable. Quelques faiblesses pour les activités financières et de direction économique : la situation s'est dégradée par rapport au XIX^e siècle. Peu de sièges sociaux d'entreprises étrangères. Crainte de mesures anti-libérales : même si le climat a changé, la situation n'a pas encore été radicalement modifiée. En ce qui concerne les aspects politiques et culturels, il est difficile de départager les métropoles, mais le rôle de Paris s'est modifié. Siège de l'OCDE, d'une vingtaine d'organismes intergouvernementaux et de qq 300 institutions internationales non gouvernementales. Le rayonnement culturel demeure mais NY, 1^e place + concurrence entre métropoles européennes. Son rôle : sans partage sur le monde francophone, très important pour le monde latin ; mais là encore, une rude concurrence.

Chapitre 2. Les changements de la fin du XX^e siècle.

1. L'avènement d'une société post-industrielle.

1.1 Une croissance économique faible.

30 Glorieuses : le volume de la production a quadruplé. Taux de croissance : années 50, 4% ; années 60 et début des années 70, 5%. Développement et modernisation dans tous les secteurs. Puis commence une période de difficultés : croissance entre 0 et 2 % par an.

1.2 Une économie de plus en plus tertiaisée.

La lenteur de la croissance n'a pas empêché la modernisation de l'appareil productif, bien au contraire. Dvt de l'électronique et alii. Productivité : +3 %/an. Augmentation des niveaux de qualification requis. 1) Secteur primaire. Diminution des emplois : 1/25 aujourd'hui contre 1/10 en 1975. Forte compétitivité. 2) Secteur secondaire. Désindustrialisation, un peu + tard qu'ailleurs (grâce au secteur nationalisé) mais plus brutal. Depuis 1975, -100.000 emplois/an en moyenne. 1/4 des actifs, 1/4 du PIB aujourd'hui. Le volume n'a pas diminué pour autant grâce à la modernisation. La part des techniciens, ingénieurs et cadres n'a cessé d'augmenter. 3) Secteur tertiaire. Depuis 1975, +230.000 postes/an. 7/10 des actifs. 3/4 du PIB. Augmentation du niveau de qualification. Le mouvement de désindustrialisation-tertiaisation a modifié la structure sociale de la population (bcp + d'employés et de professions intermédiaires, et surtout de cadres et professions intellectuelles sup. : +88 %). Importantes répercussions sur la répartition des emplois et donc de la population : déclin des campagnes éloignées des villes, des vieux bassins industriels ; dynamisme des grandes villes où s'installent plus volontiers les nouvelles industries ; la croissance de l'emploi tertiaire est le moteur de l'urbanisation.

1.3 Un système productif tardivement libéralisé.

Après 1945, une économie mixte : rôle de l'Etat dans les secteurs clés, planification incitative, barrières douanières et règlements encadrant la production et la vie sociale. Assouplissement dans les 60-70's. Raidissement en 81-82. Avec l'intégration européenne : libéralisation du système productif, + tard et + lentement qu'ailleurs. 90's : économie libérale où l'Etat conserve toutefois une place importante (1/4 des Français +/- directement). L'Etat-providence reste une réalité mais l'économie libérale ne va pas sans un accroissement de certaines inégalités.

1.4 5 millions de personnes au moins vivent dans des conditions précaires : chômage (causes diverses : démographiques, économiques, sociales, mais surtout évolution du système productif) + emploi précaire (mêmes causes, 32 millions d'emplois).

2. L'accentuation de l'urbanisation.

2.1 Une population concentrée dans les zones urbaines et périurbaines.

Fort développement des villes entre 1945 et 1975, ralenti par la suite, mais continuant à progresser : extension des banlieues et des zones périurbaines. Nouvelles activités et nouvel habitat. D'où les « aires urbaines » définies par l'INSEE : 51 millions, 9/10 de la population.

2.2 Les grandes villes redynamisées.

Surtout dans les années 80. Auparavant, villes moyennes et les petites villes principales bénéficiaires de la croissance, attirant les individus quittant la campagne et les grandes villes. Inversion de tendance : difficultés des villes moyennes et reprise des + grandes, 1982-1990. Cas de l'agglomération parisienne. Ce phénomène s'inscrit dans le processus de métropolisation : les grandes villes sont mieux préparées aux changements qui affectent les pays, ce sont des espaces innovants ; c'est pour cette raison qu'elles sont les premières à bénéficier des nouveaux emplois.

3. L'émergence du phénomène régional.

3.1 Des régions qui s'affirment peu à peu.

Décentralisation : compétences des CL élargies. Les régions (1956) acquièrent une consistance (planification, intervention économique, transports, aménagement, environnement, formation

professionnelle, culture), signent des contrats de plan de 5 ans avec l'Etat et en reçoivent chaque année une dotation financière. Même si le transfert de compétences a été limité et la capacité financière assez peu étendue, c'est une rupture importante, d'autant + qu'elles ont fini par prendre plus de poids d'année en année. Découpage maintes fois critiqué, mais nouvelles habitudes, y compris un sentiment d'appartenance régionale. Les régions peuvent coopérer entre elles et avec d'autres régions de l'UE ; elles souffrent toutefois d'être beaucoup moins autonomes que ces dernières. Le maintien des départements en tant que CL a réduit la portée de la régionalisation. Bref, la décentralisation est trop récente pour avoir bouleversé le système urbain mais a suscité les conditions d'un dvt moins déséquilibré.

3.2 Des régions soutenues par la Communauté.

1975 : FEDER (Fonds européen de développement des économies régionales). L'Acte Unique fait référence à une politique régionale de la Communauté. 1988, le Parlement adopte une charte communautaire de la région. Politique redistributive visant à corriger les inégalités de dvt par des aides financières. Les moyens ont fortement augmenté en 1989 afin de s'attacher, non seulement au monde rural, mais à des domaines variés. Les aides européennes sont aujourd'hui + importantes que les aides nationales, sévèrement contrôlées et limitées. Il existe d'autres fonds ou programmes. France : 12 % des subsides de l'UE dans ce domaine.

Deuxième partie. Analyse du territoire.

Chapitre 3. La dynamique du territoire.

1. Les tendances lourdes de l'évolution.

Fig 3.1 : taux de variation de la population par commune entre 1962 et 1990.

1.1 Quelques zones dynamiques.

- Les aires urbaines et périurbaines. Paris : la zone de croissance couvre l'IDF et déborde sur les départements 60, 28 et 27 (60 km de la capitale, jusqu'à 75-80 km vers l'ouest). Lyon, 40 km, Bordeaux, 25 km etc. ; même phénomène à toutes les échelles, mais plus ou moins de vigueur selon les régions : + faible dans la France industrielle en crise, + fort dans l'ouest et le Midi là où la croissance urbaine a été vigoureuse (en particulier Rennes, Tours, Toulouse, Montpellier).
- Les zones touristiques : littoral atlantique (Bretagne sud jusqu'aux Pyrénées atlantiques) et façade méditerranéenne, de manière presque ininterrompue dans les deux cas. Haute-Savoie et Alpes-Maritimes. Tourisme + périurbanisation = 50 km dans l'arrière-pays provençal.
- Sud du Jura, avant-pays savoyard grâce à la forte présence d'activités industrielles qui ont réussi à se maintenir et parfois à se développer.

1.2 Des campagnes en voie de dépeuplement.

Zones rurales éloignées des villes et des espaces voués au tourisme.

- Massifs montagneux : la plus grande partie de la Corse, du MC. Les Pyrénées sont touchées partiellement et les Alpes dans quelques massifs seulement.
- Régions au relief modéré n'offrant pas de bonnes conditions pour l'agriculture (intérieur Bretagne, périphéries du Bassin parisien).
- Ce sont des zones peu ou très peu peuplées où les handicaps pour l'agriculture sont nombreux. Le recul de l'agriculture et de l'élevage n'a pas été compensé par de nouvelles activités. Populations âgées de surcroît.

1.3 Un puissant mouvement d'urbanisation.

La redistribution de la population s'est essentiellement dirigée vers les villes + abords. 1962 : 30 millions environ dans les zones urbaines ; 50 en 1990. Les campagnes profondes sont passées de 15 à 5 millions d'habitants. En même temps : nombre des agriculteurs exploitants divisé par 3 ; l'artisanat rural a fortement reculé lui aussi ; dépérissement du commerce rural.

2. La dynamique territoriale à la fin du XX^e siècle.

2.1 Zones attractives et zones en crise des années 1982-1990.

(Fig. 3.2 : taux de variation de la population par commune entre 1982 et 1990)

Les zones dynamiques sont plus étendues en raison de la forte extension prise par la périurbanisation au cours des années 80 : + étalée, plus irrégulière car les communes sont plus ou moins attractives en fonction de leur cadre, des politiques municipales adoptées, etc. La zone périurbaine de Paris s'est étendue légèrement. Zones en déclin = 1/3 des communes seulement.

- **Répartition par départements.** Les espaces où la croissance est supérieure à la moyenne (0,5% par an) forment deux ensembles :

- lié au dynamisme de Paris : Centre du BP, Centre-ouest, une partie de l'ouest ; croissance la plus marquée pour la zone périurbaine parisienne.
- lié au dynamisme du Midi : toute la moitié Sud à l'exception du MC et des Pyrénées ; Sud-Est en particulier.

A l'opposé, deux types de départements forment les espaces ayant une croissance inférieure à la moyenne : départements ruraux (MC) où la population a même parfois diminué ; départements industriels (Champagne-Ardenne, Lorraine en particulier).

- L'évolution de la **population des agglomérations** reflète assez celles des départements. Fortes augmentations soit autour de Paris (Melun, Meaux, Chartres) soit dans le sud-est (Annecy, Fréjus, Grasse-Antibes) + Toulouse, pôle isolé. Celles où la population a diminué : France septentrionale (Valenciennes, Troyes, Montbéliard, etc.), MC, ouest et le sud-ouest + ports industriels, certains centres tertiaires situés dans des zones en déclin (Limoges, Le Puy).

- **Bilan migratoire : espaces attractifs et espaces en difficulté.**

× 4 types d'espaces plus ou moins attractifs (bilan migratoire positif) :

- 1) les banlieues et les zones périurbaines (plus nettement à l'ouest et dans le Midi)
- 2) Les zones touristiques.
- 3) Quelques zones d'activités diversifiées à dominante industrielle exercent une attraction modérée dans la région Rhône-Alpes.
- 4) Les zones d'installation de retraités, plus discrètement (Provence, Périgord, Quercy).

× Deux types d'espaces à bilan migratoire négatif (à noter : cas à part des centres-villes qui ne sont pas en difficulté) :

- 1) La plupart des bassins et centres industriels avec la désindustrialisation.
- 2) Nbs zones rurales profondes mais les populations concernées sont peu nombreuses.

2.2 Des inflexions au cours des années 1990-1995.

(Estimations de l'INSEE) L'évolution se poursuit à un rythme modéré, comme dans 80's. La répartition spatiale de la croissance paraît grossièrement similaire. Des inflexions cependant :

- 1) La périurbanisation a connu un ralentissement dans la région parisienne (nette diminution du rythme des arrivées dans l'aire urbaine, flux vers les départements limitrophes en baisse).
- 2) Dans les départements attractifs du Midi, en Haute-Garonne et le long de la Méditerranée, diminution du rythme des arrivées.
- 3) Léger regain dans certains départements industriels, notamment dans le nord-est (Meurthe-et-Moselle) mais changements les + manifestes en Alsace (valeurs supérieures à la moyenne nationale, reconversion économique bien avancée, cf. investissements étrangers).

Chapitre 4. Les points forts du territoire.

Les agglomérations et les zones périurbaines constituent le lieu de résidence d'au moins 89 % de la population et le lieu de travail d'au moins 93 % des actifs. Environ 95 % du PIB.

1. Le système urbain.

1.1 Une tête exceptionnellement grosse.

Le rayonnement des villes n'est pas toujours en rapport avec le nb d'habitants (Ex. Lens et Nancy, même population mais des fonctions radicalement différentes). Pourtant, la taille est le 1^{er} élément à considérer dans la mesure où les équipements mis à la disposition de la population sont fonction du nombre d'habitants. La principale caractéristique du système urbain reste la taille

vraiment remarquable de l'agglomération parisienne : 1/6 de la population totale, une aire urbaine de plus de 10 millions d'habitants. Le système n'est pas seulement monocéphale mais aussi macrocéphale. Les autres grandes agglomérations sont peu nombreuses : Lyon et Marseille, 2 seules villes millionnaires (elles sont 6 au RU et en Italie) ; 6 agglomérations de plus de 500.000 habitants (10 au RU et en Italie) ; toutes ces agglomérations rassemblant à peine 10 %. A noter enfin l'écart important qui sépare Paris des grandes villes qui viennent ensuite (Lyon, 7 fois moins grosse, alors que le rapport est de 3,3 au RU, 1,8 en Allemagne).

1.2 Des particularités de structure.

La relation entre la taille des villes et leur rang numérique présente en France des particularités méritant d'être notées.

- 1) Une capitale de taille exceptionnelle.
- 2) Faiblesse relative d'une dizaine de grandes villes provinciales.
- 3) Taille relativement forte des villes qui viennent ensuite entre 300.000 et 30.000 habitants.

1.3 L'effet d'une centralisation prolongée.

Particularités déjà établies au milieu du XIX^e siècle, accentuées par la suite avec l'augmentation de la population et le progrès de l'urbanisation. Le système politico-administratif du pays y est pour beaucoup : forte sous l'Ancien-Régime, la centralisation du pouvoir de décision a été renforcée sous la Révolution et l'Empire dans le domaine politique et a fini par gagner tous les domaines. Le poids de Paris n'est devenu considérable qu'aux XIX^e et XX^e siècles. La réorganisation administrative de la Révolution a eu également des effets importants sur les villes de province : la petitesse des départements a renforcé l'omnipotence de Paris ; le découpage a affaibli les anciennes capitales régionales et engendré un grand nombre de villes moyennes plutôt bien équipées. L'émergence des régions est trop récente pour avoir modifié la situation.

2. La hiérarchie des villes.

Différence entre les villes autant quantitative que qualitative : équipements scolaires (de l'école communale aux universités parisiennes), équipements commerciaux (d'une gamme limitée de produits courants aux articles hautement spécialisés). Théorie des places centrales : selon leur importance et leur position dans la hiérarchie, les villes fournissent des biens et des services de niveau +/- élevé ; les centres urbains sont ainsi répartis avec régularité, de façon à desservir la population en biens et services dont elle a besoin. Cette régularité n'est bien observée que dans les niveaux inférieurs, moins nette aux niveaux supérieurs.

2.1 La population : le premier élément de classement.

- En 1962, 2^o Lyon, 3^o Marseille, 4^o Lille, 5^o Bordeaux, 6^o Toulouse. Qq changements de faible ampleur depuis : les agglomérations du Sud-est ont progressé (Nice, Toulon, Grenoble) ; les villes industrielles ont été touchées par la crise (Le Havre, Mulhouse).

- Localisation des grandes villes. Paris : position centrale : la taille des autres centres dépend largement de leur distance à la capitale. Il y a 3 séries d'« orbites » de plus en plus éloignées :

- 1) 40-50 km, villes satellites (petites ou moyennes) : Fontainebleau, Etampes, Creil, Meaux...
- 2) 70-110 km, + importantes, un peu + autonomes : Beauvais, Soissons, Orléans, Chartres.
- 3) 120-200 km, villes plus grosses, bien équipées, mais de taille variable : Amiens, Reims, Troyes, Bourges, Tours, Le Mans, Caen, LH et Rouen.

Les grandes villes de province s'ordonnent selon un dispositif similaire mais plus à l'écart, en position périphérique au sein de l'espace français ; importantes et bien équipées, peuplées de + de 400.000 habitants chacune, éloignées les unes des autres (sauf Toulon/Marseille). Les centres provinciaux de 100.000-400.000 hbts ont des localisations intermédiaires, avec des espacements réguliers dans l'Ouest (dvt dû aux activités commerciales) mais irréguliers au Nord et à l'Est (centres nés avec l'industrie : Béthune, Lens, Douai, Valenciennes en + du réseau des petites capitales provinciales ou des villes-marchés).

2.2 La production : un ordre légèrement différent

Productivité du travail + forte en moyenne dans les grandes villes que dans le reste du pays, et d'autant + forte que la ville est grande. Agglomération parisienne : 1/4 du PIB pour 16,5 % de la population. Les grandes villes de province conservent quasi le même classement ; Lyon produit 9 fois moins que Paris ; Nice perd une place mais Nantes et Grenoble en gagnent une ; seule Toulon est nettement déclassée. Qq petits écarts : Montbéliard (Peugeot) est mieux classée, les agglomérations ayant un appareil industriel productif vieilli reculent nettement (Lens).

2.3 Les indicateurs socio-économiques : d'autres éléments d'appréciation.

2.3.1 Les emplois « stratégiques ».

- Hte qualification, dans des fonctions essentielles pour le dvt et la croissance économiques : cadres, ingénieurs de l'industrie ; cadres et spécialistes de l'informatique ou du marketing ; cadres de banques, des assurances, etc. ; cadres et professions intellectuelles sup. de la recherche, de l'enseignement sup.
- Répartition : fonction de gestion à Paris et à Lyon ; commerce et publicité, services aux entreprises à Paris et en moindre mesure dans les métropoles régionales ; informatique à Paris, à Grenoble, Nice et Montpellier ; la recherche à Grenoble, Toulouse, Montpellier ; information et audiovisuel concentrées à Paris ; banques-assurances à Paris mais aussi à Strasbourg et au Mans.
- Classement : Paris, 45 % (soit près de 15 % des actifs, deux fois plus que la moyenne). A l'inverse, 27 % dans les 28 agglomérations de plus de 200.000 habitants. Lyon, grande métropole tertiaire et industrielle, 2è avec 4 % du total (+ Grenoble et Annecy, assez bien classées). Marseille, 3è place (2,5 %), puis Toulouse (2,4 %). Les fonctions stratégiques ne sont pas très importantes dans les agglomérations de Bordeaux et de Lille mais le sont pour Grenoble et Strasbourg (7è et 8è). Montpellier (11è) et Rennes (12è) sont aussi bien placées.

2.3.2 Le trafic téléphonique : un indice assez révélateur.

Son étude au début des années 90 est encore révélatrice du rayonnement des villes. On tient compte des flux et de la distance pour calculer un indice donnant une bonne idée de la place de chaque ville dans les échanges téléphoniques. Paris, 42 % du trafic ensuite, Lyon (5 % environ), Lille puis Marseille (grâce à une grande circonscription). Les 28 agglomérations déjà citées représentent 34 % du trafic.

2.3.3 Le sommet de la hiérarchie urbaine : une douzaine de villes importantes.

Force est de constater que s'ils diffèrent, les classements fournissent des résultats comparables pour le haut de la hiérarchie : Lyon, 2è ; Marseille, 3è ; Lille, 4è ; viennent ensuite Bordeaux et Toulouse (l'une pèse plus lourd démographiquement et économiquement mais elle a perdu une place dans le classement depuis 1960 ; l'autre la devance pour les emplois stratégiques), Nantes (+1 depuis 1960), Nice (+4), Grenoble (+1) et Strasbourg (-3, comme Nancy qui se situe au 12è rang, juste après Rouen). Au delà, le classement est difficile à préciser (pour Tours, Montpellier, Clermont-Fd, Rennes, Orléans et Dijon).

3. La polarisation du territoire.

3.1 Les villes et l'espace environnant : le partage du territoire.

Les équipements des villes doivent non seulement satisfaire aux besoins de leurs propres populations mais aussi à ceux des espaces environnants : selon le niveau de chaque centre, les équipements sont +/- fournis et spécialisés, ils ont une « portée » +/- grande. Les relations entre une ville et sa zone d'influence sont nombreuses et complexes : attraction exercée par les emplois, par les commerces, par les services ; à l'inverse, il existe des zones de détente et de loisirs autour de chaque ville. Toutes ces relations provoquent des flux avec heures de pointe journalières et hebdomadaires. Tout l'espace est ainsi polarisé, fortement ou faiblement, par le réseau des villes, même si les limites se font en gradients.

3.2 Les aires d'influence : un petit nombre de zones étendues.

3.2.1 Les zones d'attraction restreinte.

Une carte confuse (à partir de l'inventaire communal) : ce sont les zones d'influence de plusieurs centaines de centres de tous niveaux. Quelque 200 villes ont des zones d'influence directe relativement étendue (20-40 km) : réseau des villes grandes et moyennes. Entre elles, des vides, desservis par plusieurs centaines de modestes centres urbains dont les zones d'influence sont petites. La densité de population joue bien entendu un rôle dans la dimension de ces zones : peu étendues quand le semis urbain est dense (NPC, Rhône-Alpes : Lille, Lyon), elles s'étendent largement quand il se fait plus lâche (MC, Alpes du Sud : Aurillac, Rodez). La spécialisation fonctionnelle des agglomérations joue aussi un rôle : les villes industrielles ont un rayonnement faible (Lens, Béthune), ce qui n'est pas le cas des villes à tradition commerciale (Dijon, Rennes). Ce schéma stable a peu changé depuis 1960 ; mais à la longue, les changements dans les pratiques des consommateurs, prêts à parcourir + de distance pour avoir + de choix, risquent de conduire au dépérissement de nbreux centres locaux au profit des villes moyennes et grandes.

3.2.2 Les zones d'attraction étendue.

Le nb d'agglomérations est + limité. La dimension de ces zones dépend du nb d'hbts mais aussi de la densité et de la distance des villes voisines. Pour nb de grandes villes, la zone d'influence couvre un département (Le Mans, Angers, Angoulême, Amiens) ; il arrive qu'elle en dépasse largement les limites (Rouen, Valence, Caen). Si le semis urbain est dense, le rayon d'influence est limité : Nord-Pas de Calais, 6 villes importantes* se partagent la clientèle (qq 10 km seulement pour les villes du bassin minier). Ces zones d'influence étendues couvrent un peu + de 2/3 du territoire. Dans les vides intermédiaires, les gens ont recours à des villes de moindre importance : espaces moins fortement polarisés et moins favorisés. L'agglomération parisienne est seule à offrir certains services hautement spécialisés : même si une douzaine de villes exercent une influence régionale étendue, elle étend son rayonnement sur l'ensemble du pays.

Chapitre 5. La différenciation économique du territoire.

1. Les disparités économiques régionales.

Principalement IDF/province. Forte concentration d'actifs (23 %) comme pour la production (29 % du PIB : le PIB de la région = PIB Suède + Norvège) ; niveau élevé de productivité (surtout pour Paris et 92) qui s'explique par le rôle des activités tertiaires supérieures. La disparité Est-Ouest est beaucoup moins nette. Ouest : 55 % de la superficie, 36 % de la population, 43 % et 45 %. Pour l'emploi, même répartition que pour la population, mais pour la production, il existe une disparité assez sensible : 30 % à l'ouest et 41 % à l'est. La productivité est plus élevée dans la seconde. Répartition spatiale du PIB à l'échelle des départements : poids considérable de l'IDF ; 3 départements dont le PIB dépasse 100 milliards à l'Ouest, 6 à l'Est (départements très peuplés et urbanisés, avec un appareil de production modernisé + productivité assez forte).

2. Les changements dans la répartition des emplois.

Depuis 1975. Emploi : la disparité IDF-province a évolué à l'avantage de la première, malgré les politiques gouvernementales (entre 1975 et 1990, +466.000 emplois pour l'une, +647.000 par les autres régions) ; la dissymétrie Est-Ouest a évolué au profit de la partie occidentale (+400.000 environ), qui a gagné 2 fois plus d'emplois que la partie orientale (+200.000), même si cette dernière conserve la plus grosse part. Le phénomène le plus important est la croissance du Midi : après l'IDF, ce sont ces régions qui ont créé le plus d'emplois (PACA, Langueoc, Midi-Pyrénées : presque 400.000 postes créés). A l'inverse, les régions industrielles septentrionales (NPC et Lorraine, -150.000 dans les deux régions) et les régions agricoles du MC ont connu de grosses difficultés. Pour autant, les déséquilibres n'ont pas été inversés (les changements qui ont affecté la population active sont complexes). Les migrations intérieures ont pris une direction Nord-Sud ; la partie septentrionale n'est pas partout en crise (IDF, une partie du Nord-Ouest) et le Sud n'est pas partout en expansion (MC, une partie du Sud-Ouest, Corse).

1975-90
IDF + 450.000
Autres + 650.000

Midi

3. Les évolutions dans la géographie de la production.

La disparité IDF-province s'est accrue sensiblement en faveur de la première (de 27 % en 1975 à 29 % en 1990) en raison de l'augmentation du nombre d'emplois et de la modernisation marquée de l'économie ; l'indice de productivité a nettement distancé celui des régions. Quant à la dissymétrie Est-Ouest, elle a légèrement diminué, pour la production comme pour l'emploi (de 43 à 41 % pour la partie orientale notamment). Les régions qui se sont renforcées économiquement se trouvent à la fois dans deux ensembles, l'un au Sud-Est (incluant Midi-Pyrénées) et l'autre au Nord-Ouest (IDF, Basse-Normandie, Centre, Pays de la Loire), qui doivent tous deux leur expansion aux villes. Les régions qui à l'inverse ont connu un affaiblissement relatif sont soit des régions industrielles situées dans le Nord et le Nord-Est (NPC, Picardie, Hte-Normandie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Franche-Comté), soit des régions plutôt agricoles situées dans le MC ; à ces 2 ensembles, il faut ajouter la Corse. Trois régions ont connu une situation intermédiaire, plutôt bonne, puisque leur production a évolué au même rythme que l'ensemble du territoire (Bretagne, Alsace, Aquitaine).

4. Les profils économiques au sein du territoire.

4.1 La diversité économique d'une zone à l'autre.

Dans les zones d'emploi définies par l'INSEE, 6 orientations (correspondant à un des secteurs surreprésentés par rapport à la moyenne) peuvent être observées :

- l'orientation vers l'agriculture, en recul : dans la partie Ouest (Bretagne intérieure, Anjou, Bocage normand, MC) ainsi que le vignoble champenois et le Comtat à l'Est.
- l'orientation vers l'agriculture et l'industrie : agriculture encore importante mais industrie bien représentée, moitié Nord du pays, surtout dans le Bassin parisien (dessalement).
- l'orientation vers l'agriculture et le tertiaire (légère surreprésentation de ce type d'activités) : sud de la France, littoral breton, sud-ouest du BP.
- l'orientation vers l'industrie, encore très fréquente (deux fois que chacune des précédentes), domine dans la partie est : vieux bassins industriels (Nord, Nord-est, Centre-Est) + BP, Jura, Savoie, Dauphiné industrialisés plus tardivement, et dans la partie ouest dans quelques zones où l'industrie est bien présente (Saint-Nazaire, Angoulême, Castres-Mazamet).
- l'orientation vers les activités tertiaires : zones dominées par un centre urbain assez important, existe dans toutes les régions mais surtout dans l'Ouest et le Midi.
- l'orientation vers les activités tertiaires avec surreprésentation des services marchands : ce sont la plupart des métropoles.

En définitive, la traditionnelle opposition France industrielle / France agricole subsiste mais a perdu de sa netteté ; ainsi 3/4 des emplois relèvent de l'industrie et des activités tertiaires dans les zones de la partie occidentale.

4.2 Villes industrielles et villes tertiaires.

Même démarche mais pour les villes (+40.000 habitants ici) et leur spécialisation économique. INSEE

- Villes industrielles : peu nombreuses, carences en matière de services (d'où un rayonnement faible). Dunkerque, Douai, Valenciennes, Thionville, Mulhouse, Saint-Etienne + Le Mans.
- Villes à légère spécialisation industrielle : activités plus diversifiées, leur profil tertiaire ne les a pas empêchées d'avoir des activités tertiaires d'assez bon niveau. Lille, Troyes, Epinal, Roanne ; Clermont-Ferrand, Cholet.
- Villes à profil diversifié, à la fois tertiaires et industrielles (ex. défense) : ville portuaires avec arsenaux, ville où ont été implantées des usines d'armement ou de fabrication d'avoins (Bourges, Angoulême, Bayonne, Pau, Toulouse).
- Villes tertiaires ou plutôt tertiaires, les plus nombreuses : bien équipées en services pour leur taille (d'où un certain rayonnement). Villes-marchés ou anciennes capitales provinciales.
- Paris se distingue par sa taille et par son profil économique : c'est une ville tertiaire mais avec surreprésentation des services marchands.

L'opposition Est-Ouest s'est maintenue dans une certaine mesure mais est loin d'être stricte.

Chapitre 6. Les grands secteurs économiques et le territoire.

1. Le secteur agricole.

1.1 Une rapide modernisation de l'agriculture

- 10 % du commerce mondial, 2^e exportateur de produits agricoles bruts, 1^e pour les produits transformés. 1/3 des actifs en 1946, 1/25^e en 1996 : leur nombre continue de diminuer, même si le rythme a tendance à se ralentir. La production a bcp augmenté : 5^e rang mondial pour le blé, 4^e pour la viande de boeuf, 3^e pour le lait, les fruits et les légumes, 2^e pour le vin.

- Remarquable mouvement de modernisation depuis les années 50 (formation, subventions). Exploitations progressivement agrandies, terres remembrées, mécanisation, spécialisation. Sélection des plantes et des bêtes, utilisation massive d'engrais, développement de l'irrigation : forte augmentation des rendements. 1962-1992 : la PAC, un large marché ouvert ; la politique a toutefois mené à une impasse (coûts) d'où surfaces mises en culture réduites pour diminuer les excédents. La concurrence s'est accentuée, faisant disparaître de nouvelles exploitations.

- Répartition des actifs. L'opposition Est-Ouest subsiste mais elle est nuancée : moins nbx à l'Est sauf dans certaines zones intensives ; Ouest : proportion des actifs souvent supérieure à la moyenne, notamment dans les campagnes profondes aux activités peu diversifiées. Les régions qui contribuent le plus fortement à l'emploi et la production agricoles sont dans la partie occidentale (Bretagne et Pays de la Loire ont le plus grand nombre d'agriculteurs ; Champagne-Ardenne et Aquitaine en tête pour le PIB agricole).

1.2 Les évolutions disparates de l'espace rural

Périurbanisation, aménagements touristiques à l'origine du recul de l'agriculture et de la transformation des paysages. Le reste de l'espace rural a été affecté par les changements des systèmes de production : naguère, une mosaïque de petites régions souvent vouées à la polyculture, simplifié aujourd'hui puisque presque toutes les petites régions agricoles ont dû se spécialiser pour fournir des produits à des prix concurrentiels. Ces systèmes de production, malgré les techniques modernes, sont nettement influencés par les conditions naturelles :

① - Espaces agricoles tournés vers la production végétale, la plus grande partie de la SAU :

- 1) le système céréalier (blé, oléagineux), grandes exploitations performantes favorisées par la PAC et fournissant une grande quantité de produits à des prix compétitifs. Bassin parisien ^{EN} (sauf la partie occidentale), plaine du Nord, Landes, Lauragais.
- 2) le système viticole : vignobles de qualité d'une part, Languedoc d'autre part, menacé car soumis à la concurrence sévère des pays producteurs (Italie, Espagne).
- 3) le système horticole : petites régions avec conditions favorables (Léon, Trégorrois, Val de Loire, Roussillon, Comtat) ou à proximité des marchés. Frais élevés de main-d'oeuvre, concurrence des producteurs méditerranéens sévère, crises fréquentes.
- 4) polyculture : encore existante mais a beaucoup reculé. Périphérie du Bassin parisien, Sud-Ouest, pays du Rhône (relief assez accidenté, modernisation moins nette).

② - Systèmes tournés vers les productions animales (régions moins favorisées, peu peuplées) :

- 1) le système herbager. Plus extensif. 2 variétés : production de lait ou produits laitiers (montagnes, Ouest, Nord et Nord-Ouest : Thiérache et vallée de la Meuse) avec un grand nombre de petites exploitations peu rentables qui survivent à peine ; ou production de viande, surtout dans le MC et les régions voisines tel le Nivernais, du moins pour la filière bovine (petites exploitations fragilisées : concurrence de l'Europe de l'Est, vache folle).
- 2) le système fourrager est intensif, il repose sur la culture de plantes destinées à nourrir les animaux qui permet une forte densité de bovins (Bretagne surtout).
- 3) le système des élevages hors-sol, porc et volaille (idem).

→ Bilan : de + en +, opposition entre 2 types de régions.

• Les unes fortement modernisées (nord-ouest du pays, diverses petites régions agricoles comme les vignobles de qualité, le Lauragais, une partie de la vallées du Rhône), spécialisées, performantes, compétitives mais pas à l'abri de problèmes économiques et écologiques (dégradation du milieu, enlaidissement du paysage).

- Les autres plus modérément modernisées : régions herbagères de montagne et régions de polyculture (les exploitations doivent leur survie aux aides et aux subventions, l'agriculture recule, tout comme le nombre d'actifs dans l'agriculture).

2. Le secteur industriel.

2.1 Un tournant majeur dans l'évolution de l'industrie

Rupture de 1974. Avant : 6 %/an de croissance, 39 % des actifs. Après : 1,4 % et 25 % (1996). Effets de la mondialisation et de la concurrence des NPI, changements de comportement (du modèle taylorien de production d'objets courants en série au modèle de production en séries plus petites et multiformes, de meilleure qualité). La production réclame + des travailleurs qualifiés, plus de flexibilité (changements technologiques, fluctuations de la mode et des marchés) et convient mieux aux PME-PMI. Difficultés particulières à la France : changements de cap dans la politique économique + qq points faibles (pas de spécialisation affirmée, petit nombre de firmes puissantes, coûts salariaux) même si elle ne manque pas d'atouts (modernisation rapide, productivité satisfaisante, excédent commercial très positif, classement honorable pour la production : 4è ou 5è rang mondial, 7 % de la production industrielle mondiale).

2.2 La recomposition en cours de l'espace industriel

2.2.1 La répartition traditionnelle de l'industrie

Héritages des 1è et 2è RI. Principaux centres industriels dans la partie orientale de la France où l'essor d'après-guerre s'est poursuivi. La partie occidentale a été gagnée plus tard, plus ponctuellement. Forte dissymétrie du territoire. ϵ/w

2.2.2 Des localisations nouvelles (depuis 1974).

- Les facteurs de localisation ont changé : la proximité d'un noeud de communications, d'une autoroute ou d'un aéroport comptent plus que les ressources du sous-sol ou la situation dans le réseau des CF et des canaux. Le facteur main-d'oeuvre est devenu essentiel : la matière première la plus importante, c'est la matière grise. (Cadres, etc...)

Les vieux bassins industriels ont été gravement touchés par la crise. Le NPC a vu disparaître 38% de ses emplois industriels (situation préoccupante du Valenciennois, du Cambrésis, de la vallée de la Sambre). Autres régions touchées : de la Haute-Normandie à Rhône Alpes en passant par la Picadie, Champagne-Ardennes, Lorraine et Franche-Comté. Les grands centres urbains ont mieux résisté grâce au renouvellement incessant des activités et au développement des industries de pointe. L'Ouest a +/- bien résisté (industries électroniques, IAA, petites entreprises : la Bretagne a même gagné des emplois industriels depuis 1975). Le Midi peu industrialisé, a résisté dans certaines grandes villes (Toulouse) mais a connu de grandes difficultés ailleurs (Marseille, chantiers navals, Alès, Carmaux, vallées pyrénéennes) ; le développement de type californien du Sud-Est est cependant amorcé.

x - Une véritable redistribution de l'appareil industriel s'est produite peu à peu : dissymétrie Est-Ouest atténuée sans toutefois disparaître (49 % pour la partie orientale ; la partie occidentale a gagné des emplois, de 29 % à 32 % entre 1975 et 1990 alors que la part de l'IDF diminuait). Dissymétrie Nord-Sud réduite mais pas effacée non plus (la partie Nord sans l'IDF représente toujours 50 % de l'emploi, la moitié méridionale passant de 28 à 31 %). La part de la région IDF dans l'emploi industriel total est passée de 22 % en 1975 à 19 % en 1990 mais cette diminution ne doit pas être considérée comme un affaiblissement : dans le même temps, de 24 % du PIB industriel à 26 % par le biais d'une modernisation tournée vers les NTIC. Mais la répartition de l'emploi industriel est en définitive assez complexe ; la ligne LH-Marseille n'est pas une ligne de clivage. L'industrie constitue un élément important de l'emploi et de la production dans 3 ensembles de régions auxquels s'ajoutent divers pôles isolés :

- 1) Du Nord à la Vendée, en passant par l'IDF, un 1er ensemble, au Nord-Ouest.
- 2) Un second, au Nord-Est, va de la Moselle au Bas-Rhin jusqu'au Doubs (moins étendu, mais l'industrie compte beaucoup dans l'activité).
- 3) Un troisième au Centre-Est (Rhône-Alpes, puissante région industrielle + Clermont).
- 4) Pôles industriels du Midi (Bordeaux, Pau, Tarbes, Toulouse, Marseille, Nice).

La répartition des grands ensembles industriels confirme le rééquilibrage qui s'est produit au cours des dernières décennies et la relative dispersion des établissements en dehors des grands



foyers industriels de l'après-guerre (automobile, aéronautique). La relative dispersion apparaît aussi à l'examen de la distribution des technopoles ; malgré le nombre important de « technopoles » autoproclamées (bcp ne sont que des zones d'activité sans même une entreprise de technologie avancée), seules une trentaine de sites méritent ce nom. En définitive, par leurs toutes nouvelles localisations, les nouvelles industries contribuent au rééquilibrage du territoire.

Document : les technopoles (p.114).

3. Le secteur tertiaire.

3.1 La croissance remarquable des services

- Croissance accélérée depuis 1975 (+200.000 emplois par an, notamment dans certains domaines comme la santé, les loisirs, la culture et le tourisme). 15 millions de personnes employées en 1996, 70 % des actifs ayant un emploi, 73 % du PIB.

- Ce sont à la fois des activités payantes (le tertiaire marchand) et non-payantes (tertiaire non-marchand) en fait payées par les impôts. Tous niveaux de qualification. La progression de a surtout concerné le tertiaire marchand : commerce, banque, assurance, restauration, hôtellerie, services à domicile et aux entreprises : 3,5 % par an. En effet, du côté des foyers : augmentation du niveau de vie, du niveau d'instruction, réduction du temps de travail ; du côté des entreprises : vaste mouvement d'externalisations.

- Résultat : 5è rang mondial pour les activités bancaires, 4è pour les assurances et pour les activités commerciales, 2è pour les exportations de services et pour le tourisme.

3.2 Une forte concentration dans les centres urbains

3.2.1 La population et l'emploi tertiaire

Secteur disséminé dans l'ensemble du territoire. Relation assez forte entre le nbre des emplois tertiaires et le nbre d'habitants. Cette relation n'est pas stricte : régions et agglomérations +/- tertiariées : NPC et Lorraine ont un déficit relatif d'emplois tertiaires et vice versa. Le point essentiel, c'est surtout la concentration des activités tertiaires dans les agglomérations urbaines : en 1990, les 4/5 des emplois du commerce et des services sont concentrées dans des agglomérations rassemblant 3/4 de la population.

3.2.2 Les points forts du tertiaire non-marchand

Pour les services de niveau courant ou intermédiaire, adéquation entre le nombre d'habitants et les services offerts, sinon les populations et les élus ne tardent pas à réagir ; d'où une certaine dissémination de certains services (santé notamment). Pour le niveau élevé, la concentration est inévitable mais la répartition est globalement équitable. L'Etat joue bien son rôle d'arbitre et de régulateur. Exemple de l'enseignement supérieur : 126 villes sont aujourd'hui concernées, sous une forme ou sous une autre, l'enseignement étant dispersé dans presque toutes les agglomérations de plus de 60.000 habitants (rares exceptions: centres industriels). Louable souci d'équité mais la dissémination a été poussée un peu trop loin (la qualité des enseignements suppose une certaine masse critique de professeurs et chercheurs, ainsi que des équipements adaptés, ce qui est souvent loin d'être le cas)

3.2.3 Les points forts du tertiaire marchand.

60 % des emplois du secteur. Autre logique : objectif = profits. Si le nbre d'habitants compte, d'autres facteurs s'ajoutent (niveau de vie de la population, présence plus ou moins forte d'entreprises utilisatrices). Concentration très nette dans les principales agglomérations.

- Activités commerciales, 1 million de personnes, concentration bien marquée. 33 % à Paris (4% pour Lyon, les 7 grandes métropoles régionales représentant un peu plus de 13% de l'ensemble). Importance de Nice, Grenoble, Rouen, Rennes, Nancy, Tours ; Metz et Annecy.

- Services destinés aux entreprises. Paris, centre majeur (34 % des emplois) Lyon, 4 % et Marseille, 2 %. Les 7 métropoles régionales représentent 12 % du total et se caractérisent par une certaine surreprésentation des services destinés aux entreprises. Qq autres villes ont acquis une certaine importance : Nice, Rouen, Nancy, Tours, Montpellier, LH, Rennes, Dijon. Pas de grand pôle au centre de la France pour les services aux entreprises et les activités commerciales.

Chapitre 7. Les lignes de force du territoire.

1. L'accroissement de la circulation

1.1 Un trafic considérablement accru depuis les années 70

- Les **personnes** : tous les types de mobilité ont été fortement accrus (domicile-travail avec la périurbanisation ; loisirs pour les weekends et les vacances, avec l'augmentation du niveau de vie et la RTT ; professionnels avec les nouvelles structures de production). La circulation des personnes a doublé depuis les années 70.

- **Réseaux routier et autoroutier** : la + forte augmentation de trafic. 3/4 des trajets effectués (voyageurs-km) au moyen de véhicules individuels. Près de 30 millions de voitures individuelles en 1996 (13 en 1970). 2^e parc auto d'Europe après l'Allemagne. Le chemin de fer représente 1/10 des distances totales parcourues, l'avion 1/20.

- **Marchandises**. Même tonnage depuis 1970 ; recul des pondéreux, léger accroissement de produits pétroliers et surtout un fort développement des transports de produits agricoles et industriels en raison de l'augmentation de la consommation. Place prédominante du transport routier des marchandises (1970-1995 : triplement du nombre de camions ; la part des marchandises est passée de 45 à 65 % du total, en tonnes-km).

1.2 Un petit nombre de voies à gros débit

Sur 800.000 km de réseau routier, 9.000 km d'autoroutes = 1/2 trafic. Le réseau ferré a encore 32.000 km mais la + grande partie du trafic s'effectue sur quelque 1.000 km de voies spéciales (300km/heures) et à peu près pareil de voies classiques aménagées (200 km/h). Sur 100 lignes aériennes, à peine 6 assurent l'essentiel du trafic. Ces infrastructures modernes de transport datent en grande partie des 3 dernières décennies (la longueur du réseau autoroutier a été multipliée par 8 depuis les années 70). Le réseau intérieur aérien est le plus étendu d'Europe (après la Russie) : 80 aéroports ouverts au trafic commercial. Toutes ces infrastructures modernes de transport ont permis une substantielle augmentation de vitesse pour les déplacements à l'intérieur du territoire. Le territoire est comme devenu plus petit, mais aussi plus hétérogène car la vitesse de circulation varie beaucoup selon les axes.

2. Les réseaux principaux et les flux de transport

2.1 La prééminence des radiales routières et autoroutières.

Le réseau routier hérité du XIX^e siècle est résolument centré sur Paris à l'origine ; il est peu à peu devenu maillé mais les voies les plus empruntées sont toujours les radiales qui relient la capitale aux autres villes. Le réseau autoroutier n'a que partiellement corrigé ce caractère étoilé à cause du souci de rentabilité (1960-70). Une demi-douzaine de radiales autoroutières supportent les flux les plus massifs. Avec le développement du programme de construction, nouvelles radiales et transversales ouvertes (1980-90) : c'est une esquisse de réseau maillé, même si la partie orientale est mieux équipée. Toutes les grandes villes sont désormais reliées au réseau : les voies restant à construire n'ont pas un caractère hautement prioritaire, et relèvent plus de choix politiques (« autoroute des présidents » et de « autoroute des estuaires »).

2.2 Un réseau ferré en étoile

Déplacements à moyenne et longue distance. Travail de reconquête de la clientèle en cours grâce au TGV. Le réseau classique, construit pour des objectifs à la fois économiques et politiques = convergence vers Paris, renforcée par le système de tarification qui avantage les lignes à gros débit ; pb du changement de gare à Paris. La convergence a continué avec le nouveau réseau : 1^{ères} lignes TGV prévues pour desservir les itinéraires susceptibles d'attirer un grand nombre de voyageurs (Paris-Lyon en 1981). 1990 : lignes Paris-Tours et Paris-Le Mans ; 1993 : Paris-Lille, prolongée vers le tunnel sous la Manche et vers la frontière belge. La 4^e ligne sera ouverte vers Strasbourg. La reproduction du dispositif étoilé est toutefois tempérée par la voie d'interconnection qui contourne Paris par l'Est depuis 1998. Il n'en reste pas moins vrai que la configuration générale du réseau desservi par la SNCF est étoilée et que les voies les plus chargées sont celles qui partent de Paris : une demi-douzaine de voies radiales assurent

l'essentiel du trafic (Paris-Lyon, 50.000 voyageurs par jour en 1992, 10 fois plus que les transversales les plus fréquentées comme Bordeaux-Toulouse ou Strasbourg-Mulhouse).

2.3 Des lignes aériennes centrées sur la capitale

La clientèle tend à augmenter avec la baisse des prix. Lignes nbres (50 radiales environ, et pas moins de 60 transversales) et aéroports de province multipliés pour favoriser la province. Moins d'une trentaine parviennent à rentabiliser les équipements et 10 concentrent 2/3 du trafic. ADP : 85 % des passagers de lignes intérieures, la quasi totalité de ceux des lignes internationales. Un petit nombre de lignes aériennes concentrent l'essentiel du trafic : lignes reliant Paris aux grandes villes du Midi et à quelques périphériques de l'Ouest et de l'Est (Strasbourg, Mulhouse, Brest). Le TGV est désormais une concurrence redoutable d'autant plus qu'il permet d'accéder directement aux centres-villes : la ligne Paris-Lyon a été désertée. De nombreuses lignes sont subventionnées, certaines ont déjà fermé parce que déficitaires.

3. Les grands axes et les plaques tournantes

3.1 Une demi-douzaine d'axes essentiels

Les nouvelles infrastructures ont eu pour effet de concentrer les flux sur une demi-douzaine d'axes. Trafic passagers :

- 1) - (PLM) le mieux équipé et le plus chargé. Sur presque toutes les sections, le nombre de passagers dépasse 100.000/jour et le tonnage des marchandises transportées est supérieur à 100.000t/jour. Divers embranchements vers Mulhouse/Bâle (carrefour bourguignon), vers Saint-Etienne, Grenoble et Turin (carrefour lyonnais), vers Montpellier et Barcelone à partir d'Orange/Avignon, vers Marseille, Toulon et Nice. Les voies d'eau jouent un rôle très effacé par rapport aux autres modes de transport tous présents.
- 2) - Paris-Lille : bien équipé et très emprunté (autoroute, CF, canal du Nord et Oise). Le trafic passagers a augmenté depuis la mise en service de l'Eurostar et du Thalys (Paris-Lille en 1h et Bruxelles en 1h 25), ce qui devrait se poursuivre avec le prolongement vers Amsterdam et Cologne et le développement des échanges dans l'UE.
- 3) - 3 axes vers l'Ouest : 1) Paris-Normandie : routes, autoroute, CF mais pas de TGV ; la Seine, voie d'eau active. 2) Paris-Bretagne : autoroute et TGV. 3) Paris-Aquitaine : idem.
- 4) - Vers l'Est et le Nord-Est, il n'y a pas d'axe à proprement parler mais plusieurs voies routières, autoroutières, ferrées, séparées l'une de l'autre (en direction de Troyes, Reims, Nancy, Strasbourg). Pas de voie d'eau bien équipée et pas encore de TGV. Cela s'explique par la faiblesse du trafic généré par la Champagne et la Lorraine.
 - Aucun des axes transversaux n'est comparable aux grandes radiales pour la diversité des équipements et le trafic. Les + notables : Calais-Dijon, Metz-Dijon, Strasbourg-Beaune et Bordeaux-Toulouse-Narbonne (autoroutes). Les 3 lers sont très fréquentés par les étrangers, et se développeront sans doute avec l'accroissement du trafic entre le Nord et le Sud de l'Europe (TGV en prévision entre Lyon et Strasbourg).

3.2 Une quinzaine de grandes plaques tournantes.

Les nouvelles infrastructures ont aussi eu pour effet de renforcer la métropolisation. Très net pour le TGV qui ne dessert pas les villes moyennes sauf qq exceptions. Autoroutes et TGV peuvent traverser certaines régions sans créer d'activités et sans inverser la tendance au dépeuplement (ex. gares TGV de Vendôme ou Montchanin). Les grandes infrastructures n'ont un effet d'entraînement sur les activités que si la ville a une certaine taille ou que s'il y a un noeud de communication. Les pôles urbains favorisés sont ceux qui permettent un éclatement du trafic, qui comportent des ruptures de charge ou qui disposent de plates-formes multimodales permettant d'exploiter le développement de la conteneurisation et la complémentarité des moyens de transport comme Garonor, Sogaris et Garolor (entre Metz et Thionville). Paris, ville la mieux équipée d'Europe pour les communications avec l'extérieur, dispose de tous ces atouts. Une demi-douzaine de métropoles régionales sont des plaques tournantes bien équipées.¹

¹ Figure 7.4 Les grands axes et les noeuds du système de transport. Les points nodaux du territoire sont hiérarchisés : un calcul effectué par R. Brunet (1993) à partir d'une dizaine de critères en a fourni un

Chapitre 8. La différenciation sociale au sein du territoire.

1. La composition socioprofessionnelle.

1.1 D'importants changements depuis 1974.

1.1.1 Déclin des effectifs dans l'agriculture, l'industrie et l'artisanat

- Agriculture : déclin le plus marqué. Le nombre d'agriculteurs exploitants continue de baisser assez rapidement (les retraités ne sont souvent pas remplacés) et les ouvriers agricoles sont devenus peu nombreux (mécanisation).
- Ouvriers de l'industrie et de l'artisanat : leur nombre a continué de grossir jusqu'en 1978 avant de diminuer. Changement différencié selon le niveau de qualification : augmentation du nombre d'ouvriers qualifiés, les autres étant de moins en moins nombreux avec le reflux du taylorisme (certaines professions ayant même disparu, comme celle de mineur).
- Artisans et commerçants : diminution des effectifs pendant les années 50 et 60, qui s'est poursuivie plus lentement ensuite (développement de la grande distribution, de la vente par correspondance, du prêt-à-porter).

1.1.2 Augmentation des effectifs dans le tertiaire

- Les employés ont augmenté en nombre à un rythme assez élevé (activités de bureau), mais au prix d'une grande monotonie dans les tâches et d'une perte d'initiative (« ouvriers du tertiaire »).
- Les professions intermédiaires ont connu une croissance assez nette (administration, santé, travail social, loisirs, activités culturelles).
- Ce sont les cadres et les professions intellectuelles sup. qui ont le + augmenté, à partir des années 80 notamment (complexification des activités et accroissement de la concurrence pour les entreprises ; cadres administratifs avec le renforcement des collectivités locales ; enseignants, avec l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants ; professions libérales notamment dans le secteur de la santé).

1.2 De très nettes différences d'une zone à l'autre.

Zones d'emploi en 1990. Les types indiqués sont définis par les écarts au profil social moyen (surreprésentation ou sous-représentation).

1.2.1 Les zones d'emploi à dominante rurale

Assez nbres mais peu peuplées ; 3 types de structure peuvent être observés :

- 1) Type caractérisé par les agriculteurs : 50 zones d'emploi du Massif armoricain, du MC et du Sud-Ouest, là où les exploitations sont encore nombreuses.
- 2) Type caractérisé à la fois par les agriculteurs et les ouvriers (80 zones d'emploi, notamment dans les régions de l'Ouest).
- 3) Type défini par les ouvriers et les agriculteurs : 80 zones d'emploi environ, en particulier dans la partie orientale (petites villes industrielles et industries rurales) mais aussi dans certaines zones de l'Ouest. NB. Composition sociale dans les campagnes de moins en moins liée à l'agriculture (le milieu rural « traditionnel » n'est plus très fréquent).

1.2.2 Les zones d'emploi à dominante urbaine.

Moins nbres que les précédentes mais + peuplées, avec une structure sociale assez diversifiée.

- 1) Ouvriers : bassins industriels du NPC, le nord de la Lorraine, une partie de l'Alsace, le nord-est de la Franche-Comté + certaines zones d'emploi (Le Mans, Bourges) + une partie de la zone périurbaine parisienne (Chartres, Dreux, Vernon, Beauvais). 60 zones d'emploi.
- 2) Type individualisé par les employés, et secondairement par les artisans et commerçants : grandes zones urbaines de l'Ouest et zones touristiques. 40 zones d'emploi.
- 3) Type caractérisé par les professions intermédiaires, cadres et employés : grands pôles urbains : Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg + des pôles moins grands (Tours, Orléans, Dijon).

classement. Paris (55 pts) + une quinzaine de grands noeuds de communication dont les plus importants sont : Lille et Lyon (40 pts), Strasbourg, Marseille, Bordeaux (30 pts), Toulouse et Nantes (25 pts). Lille susceptible d'avoir renforcé sa position : devrait devenir une plaque tournante majeure au sein de l'UE.

- 4) Type caractérisé avant tout par les cadres, les professions intellectuelles supérieures et secondairement par les professions intermédiaires : Paris + Ouest et Sud-ouest de sa banlieue. Cadres plus de 2 fois + nbx que dans la moyenne.

1.3 Des villes ouvrières et des villes « bourgeoises ».

Les villes dites bourgeoises correspondent à celles où les classes moyennes, composées de cadres, professions intermédiaires et employés, sont les plus nbres. 5 types :

- 1) L'agglomération parisienne apparaît comme une ville de cadres et de professions intellectuelles supérieures (forte présence de ces catégories). Elle est seule dans ce type. Il ne faut pourtant pas oublier que la composition sociale y est plus contrastée que dans n'importe quelle autre ville française.
- 2) Les villes ayant surreprésentation des cadres de la fonction publique et des professions intermédiaires : villes de province à rayonnement régional.
- 3) Les villes ayant une surreprésentation des artisans, employés et retraités : régions occidentales et méridionales. Pôles à dominante tertiaire (Marseille, Toulon, Perpignan, La Rochelle, St-Brieuc) ou villes de tourisme et de retraite (Saint-Malo, Arcachon, Bayonne, Vichy, Fréjus, Cannes, Nice).
- 4) Les villes plutôt ouvrières, assez nombreuses encore malgré la diminution du nombre des ouvriers. Surtout dans la partie orientale (Lille, Amiens, Rouen, Reims, Colmar, Belfort, Valence, Avignon) mais aussi dans la partie occidentale (Le Mans, Limoges, Angoulême).
- 5) Les villes très ouvrières des vieux bassins industriels : NPC, Nord-Est et région lyonnaise (St-Chamond, Annonay, Oyonnax, Cluses).

2. Le niveau de formation

2.1 Des formations de plus en plus longues

Amélioration du niveau de formation depuis 1945, accélérée depuis 1975. La période de formation n'a cessé de s'allonger. En 1996, 93 % des jeunes sont en cours de scolarité à 17 ans ; 2/3 d'une classe d'âge dans le supérieur : 20 % de bacheliers d'une classe d'âge en 1975 et 70 % en 1996 ; quadruplement du nombre de diplômés du supérieur sur la même période. Large diffusion du savoir. Mais les inégalités, sociales ou spatiales, se sont accrues.

2.2 Des disparités très marquées.

- **Proportion des bacheliers** : opposition Nord-Sud. La partie septentrionale ne compte souvent que 40 % et parfois 30 % de bacheliers, même si 4 espaces se distinguent de l'ensemble : Bretagne occidentale, Alsace, sud et sud-est du BP et surtout, aire urbaine parisienne aux proportions élevées. Dans la moitié sud, les bacheliers sont nombreux en général : proportion supérieure à 50 % et parfois 60 % dans le Sud-Ouest et plus encore dans le Sud-Est. Chiffres élevés en Provence, Alpes-Maritimes, Corse. Exceptions : petits espaces tels que la Gironde, cantons montagnards du pays basque, une partie de l'Auvergne et l'ouest de Rhône-Alpes. Cette distinction s'est installée au début du XX^e siècle (formation de courte durée et travail précoce dans l'industrie notamment, au Nord ; durée plus longue au Sud, pour travailler dans le tertiaire et notamment dans le service public ; d'où deux types de fécondité).

- **Diplômés de l'enseignement supérieur** : configuration différente due au fait que les titulaires se rapprochent des lieux où les emplois sont plus intéressants. La disparité majeure est celle qui distingue le milieu rural des aires urbaines et périurbaines (1-2 % contre plus de 10 % le plus souvent). Chiffres très faibles dans les cantons ruraux de l'Ouest, du Centre-Ouest, du MC et en périphérie du BP ; faibles ou modérés dans les vx bassins industriels et les zones d'industrie diffuse des régions septentrionales ; partout élevés dans les agglomérations, en particulier dans les villes à forte proportion de cadres (max : Paris avec 31 %). Proportions de diplômés assez forte dans les zones périurbaines, les zones d'activités industrielles et tertiaires du Sud-Est et dans quelques zones rurales du Midi (retraités aisés).

- **Les personnes à haut niveau de qualification se concentrent dans les grandes villes.** Certaines villes en attirent plus que d'autres grâce à leur éventail d'activités et leur vie culturelle (Strasbourg, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse). Mais c'est à Paris que la concentration des talents est la plus flagrante, constante depuis le siècle des Lumières (cf. 75 % des personnes

inscrites au Who's who 1995-96 résident dans l'agglomération, les autres étant disséminées dans les autres villes où se distinguent quelque peu Lyon, Marseille et Lille).

3. Les populations immigrées

Sujet sensible avec la montée du chômage : les derniers arrivants, dont les provenances avaient changé (place croissante des Asiatiques et des Africains) très touchés par le chômage en raison de la discordance entre leurs qualifications et les nouvelles exigences du système productif ; populations pour une part marginalisées.

3.1 Plusieurs millions de personnes.

Entre 4,2 et 4,4 millions de personnes (7,4-7,8 % de la population totale). Groupes très différents par leurs origines, leurs structures démographiques, leurs aptitudes professionnelles et leurs habitudes : Européens, Maghrébins, Africains noirs, Turcs, Asiatiques d'Indochine ou de Chine se subdivisant en communautés nationales distinctes. Dans leur grande majorité, les populations maghrébine, noire-africaine, asiatique occupent les niveaux les plus bas de l'échelle sociale (qualification, logement).

3.2 Une forte concentration dans les villes.

Presque absentes dans certaines régions de la moitié occidentale, elles sont fortement concentrées dans les grands bassins d'emploi de la moitié orientale : IDF, NPC, Lorraine, Rhône-Alpes, PACA = = des 2/3. Grands foyers d'activité secondaire et tertiaire où la main-d'oeuvre a longtemps été jugée nécessaire pour accomplir les tâches demandant peu de qualification. 1,3 millions dans l'agglomération parisienne ; viennent ensuite, loin derrière, les grandes agglomérations ; puis les villes industrielles du Nord-Est et du Centre-Est (Thionville, Mulhouse, Montbéliard, Saint-Etienne) et les zones touristiques. Plus de 9/10 vivent dans les agglomérations et plus de 19/20 dans les aires urbaines. C'est au sein même des agglomérations que la répartition des immigrés prend une signification sociale : Allemands et Britanniques (cadres) dans les quartiers aisés, Portugais (bâtiment) en grande banlieue et dans les zones périurbaines ; Maghrébins, majoritairement ouvriers dans l'habitat dégradé des vieux centres et surtout, dans les grands ensembles de banlieue.

4. Le chômage

4.1 Au moins 3 millions de sans emploi.

30 Glorieuses : quasi plein-emploi ; après 1974 commencent les vagues de licenciements dans l'industrie : le chômage s'est accru très vite. 1er million en 1976, 2è en 1993. 12 % en 1998. Une partie de l'emploi s'est trouvée peu à peu précarisée. Devant l'échec des politiques, les gouvernements successifs ont pratiqué une politique de traitement social de chômage, sous forme d'indemnités versées par les ASSÉDIC et par l'Etat. Cf. RMI. Cette politique a permis d'empêcher le développement de la pauvreté dans plusieurs millions de foyers. Le chômage frappe inégalement : + les femmes que les hommes, + les personnes sans diplômes que les non-diplômés, + les ouvriers que les cadres (3 fois plus), + les étrangers que les Français (2 fois).

9% en
2001

4.2 Une intensité inégale.

- **Les espaces les plus touchés sont diversifiés.**

- 1) Régions en crise à l'appareil industriel vieillissant, notamment dans la partie Nord entre la Basse Seine et les Ardennes, mais aussi ailleurs : dans les Vosges et le MC, dans certaines villes de l'Ouest industrialisées dans les années 50-60 (LM, Angers, Nantes), dans certaines régions du Midi (petits bassins industriels comme celui d'Alès, villes portuaires et industrielles comme Marseille, Toulon et Sète).
- 2) Façade méditerranéenne : malgré une économie dynamique, la demande est trop importante par rapport à l'offre (large secteur d'activités saisonnières dans l'agriculture et le tourisme, forte demande de la part des femmes dont le taux d'activité est faible, l'attraction de migrants d'âge actif en nombre assez élevé).

- **Les espaces les moins touchés sont divers.**

- 1) L'Alsace, région la plus épargnée grâce à son relatif dynamisme et au mouvement des travailleurs transfrontaliers + nord de la Lorraine, Jura, pays de Gex, avant-pays savoyard.
- 2) IDF moyennement concernée, grâce à son dynamisme. Les zones ayant des taux les plus faibles : Orsay, Roissy.
- 3) Les zones rurales profondes à l'économie plutôt languissante mais où les difficultés sont amoindries par les possibilités de survie qu'offrent l'agriculture, le tourisme et le petit commerce. Nbses zones du MC (Lozère, Millau, Rodez, Saint-Flour, Le Puy) et de l'Ouest (Vire, Mayenne, Vitré).

5. Richesse et pauvreté

5.1 Des inégalités bien marquées

Disparités salariales entre les 2 sexes et surtout entre les groupes socioprofessionnels. D'un côté, nouvelles formes de pauvreté dues aux difficultés économiques : les minima sociaux bénéficiaient en 1998 à 3,4 millions de personnes mais en faisaient vivre 6 millions. D'un autre côté, une partie de la population vit dans l'aisance : en 1995, 175.000 foyers payaient l'ISF.

5.2 Départements riches et départements pauvres.

Données significatives rares. 3 indicateurs principaux : revenu fiscal, ISF, RMI.

- **Le revenu fiscal** (revenus du travail + capital) par unité de consommation. Disparité principale : IDF/province, avec des disparités au sein même de l'IDF. Les départements de province pauvres sont ceux qui attirent le + l'attention : Meuse, Lozère, Cantal et Ardèche. Les départements avec 1 métropole ont 1 indice élevé (sauf le Nord). D'où une légère disparité E-O.

- **L'ISF** : les ménages fortunés apparaissent concentrés dans 5 espaces différents.

- 1) 3 départements d'IDF (75-92-78) en tête du classement pour le nombre et pour la proportion. 2/5 de ménages fortunés.
- 2) Qq départements avec métropole : 69, 59; 13 et à une échelle plus modeste : 33, 31, 44, 67.
- 3) Côte provençale : retraités principalement (Alpes-Maritimes en particulier).
- 4) Alpes du Nord, assez loin derrière, en partie pour la même raison d'ailleurs (Haut-Savoie).
- 5) 2 départements nettement plus ruraux sont en bonne place, la Marne et la Côte d'Or (vin).

- **Le RMI** (créé en 1988, près d'1 million de personnes), répartition similaire à celle du chômage. La proportion est nettement plus faible que la moyenne dans les départements ruraux, les départements dynamiques et les départements frontaliers. La proportion est forte au contraire dans les départements en difficulté, les départements de la façade méditerranéenne.

5.3 Les disparités de revenu à l'échelle communale.

Cette échelle convient beaucoup mieux mais les informations y sont rares. Carte du revenu fiscal moyen en 1990 : géographie du niveau de vie. « Communes pauvres » (revenu fiscal moyen de moitié inférieur à la moyenne) et « communes riches ». Les 1^è sont habitées par 4,5 % de la population, peu peuplées et essentiellement localisées dans le milieu rural profond, plus particulièrement en milieu montagnard. Les bassins industriels en difficulté ont des communes plutôt pauvres en général mais la population y est très mélangée. Les communes riches sont habitées par 5,6 % de la population. Elles sont peu nombreuses mais souvent peuplées (communes où résident chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures) : Ouest et agglomération parisienne. Ce qui frappe sur la carte, ce sont les aires urbaines, qui ont des communes plutôt riches, même si leur étendue change en fonction du nombre d'individus aisés. En dehors, seules qq zones rurales : zones viticoles prospères (Champagne, Bourgogne, Beaujolais, Cognac) ; zones céréalières à agriculture très mécanisée : Brie, Beauce, Champagne sèche, Valois ; zones de tourisme (vallées savoyardes). Cela ne concerne que des populations peu nombreuses, et certains ménages riches habitent en ville, comme c'est le cas pour le Bordelais ou Paris. La quasi totalité des familles fortunées habitent dans les grandes agglomérations.

Troisième partie. La gestion du territoire.

Chapitre 9. L'aménagement du territoire.

1. Les hauts et les bas de la politique d'aménagement.

1.1 Une politique active au temps des années fastes.

Prise de conscience des disparités villes-campagnes, du clivage E-O, de l'opposition Paris-province : l'idée que l'Etat devait les réduire s'est peu à peu imposée, sur le modèle des grands travaux américains de années 30, et sous l'impulsion gaulliste (1950) : plan national d'aménagement (pour une meilleure répartition des hommes). 1955 : procédure dite de l'agrément préalable appliquée dans la région parisienne. 1960 : prime pour la destruction de locaux industriels à Paris ; aides pour l'installation en province.

Ensuite va se préciser la politique d'aménagement. 1963 : la DATAR, administration de mission chargée de concevoir la politique d'aménagement, ne se substitue en rien au travail de chacun des ministères, mais assure la mise en oeuvre et la coordination des actions décidées par le CIAT qui réunit périodiquement les ministres concernés. Rôle d'impulsion, intervenant auprès des ministres et des préfets. Elle dispose de plusieurs fonds : fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT), fonds d'aide à la décentralisation (FAD) et fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FAR) = compléments permettant de distribuer des primes et des aides à visée incitative. Elle étend peu à peu son action en créant de multiples organismes relayant son action dans certains domaines ou certaines régions (ex. : Commissariats à l'industrialisation, Mission d'aménagement touristique, antennes dans les bassins d'emploi, etc.). Années 60-70 : belles années de l'aménagement du territoire qui concernait tous les secteurs et tout le territoire, notamment grâce à un contexte très favorable.))

1.2 Un effacement progressif au temps des difficultés

1.2.1 Un contexte économique défavorable à partir de 1974.

Il ne s'agit plus de mieux répartir la croissance par une action redistributive mais de favoriser ou de garder l'emploi partout où il peut l'être. Il n'est plus question d'empêcher les entreprises de s'installer ou de s'étendre dans l'agglomération parisienne. La planification incitative s'estompe progressivement avec la libéralisation de l'économie. La politique d'aménagement s'efface donc lentement à partir des années 70. Elle cesse d'être offensive et se fait défensive ; elle cherche à amortir le choc de la crise. Avec le retour des gaullistes en 1993 réapparaît le volontarisme, mais de manière passagère : grands débats sur la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : il s'agit d'assurer à chaque citoyen l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire, notamment par le biais du principe de « discrimination positive » ; la loi prévoit des actions interrégionales pour le littoral et la montagne, un schéma national d'aménagement reposant sur les aires métropolitaines, les communautés de villes et les « pays ». Mais les difficultés budgétaires feront que ce volontarisme se limitera bien souvent au discours. Un nouveau fonds, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) regroupe les crédits des fonds créés antérieurement.

1.2.2 Un contexte politique défavorable.

- **Décentralisation** : les diverses collectivités territoriales acquièrent des responsabilités, notamment les régions qui définissent des objectifs, passent des conventions avec l'Etat (financements partagés). Ces mesures ont compliqué l'aménagement : le rééquilibrage est devenu problématique du fait de l'équivalence entre la population et les activités d'une part, et les fonds alloués d'autre part. Le saupoudrage des fonds se trouve inévitablement accentué. Les régions tendent cependant à voir leur rôle se renforcer (schémas régionaux d'aménagement).

- **Rôle croissant joué par les instances européennes.** A partir des années 80 se met en place la politique régionale de la Communauté : son but, corriger les inégalités par une politique redistributive, par le biais du FEDER complété par le FSE et le FEOGA (en tout, 1/4 du budget européen). Pour la France, les crédits redistribués dépassent maintenant largement les crédits nationaux en matière d'aménagement. Depuis 1986 s'ajoute la définition d'objectifs :

→ A aller en page 15!

Mieux répartir la croissance

Juste répartition de la croissance

- 1) pour les projets industriels : 45 % du territoire. Régions faiblement industrialisées de l'Ouest, une grande partie du Sud-Ouest et du Languedoc, la Corse ; les vieux bassins industriels, dont ceux qui connaissent le plus de difficultés ont des aides majorées ; ports spécialisés dans la construction navale et les grandes ZIP.
- 2) pour les projets tertiaires : 88 % du territoire (seul le BP jusqu'à 150-200 km de Paris est laissé en dehors).

- **Les aides communautaires** : la carte ressemble beaucoup à la précédente. Obj. 1 (zones en retard) : DOM, Corse, région de Valenciennes. Objectif 2 (reconversion des régions industrielles). Objectif 5b (modernisation des structures agricoles) : régions d'élevage où subsistent un grand nombre d'exploitations de taille insuffisante.

2.2.3 La politique de « délocalisation »

Renault; divers services publics (chèques postaux à Orléans, imprimerie de la Poste à Périgueux, imprimerie de la BDF à Chamalières, certains services ministériels à Bordeaux et à Nantes); enseignement supérieur (création ou déménagements d'écoles parisiennes : Ecole de la Santé Publique et Ecole sup. d'électricité à Rennes, Ecole Sup. d'Aéronautique à Toulouse, etc.); le transfert des centres de recherche s'est avéré plus difficile (CNES et Météo-France à Toulouse). La plupart des délocalisations ont rencontré de vives résistances. Si certaines ont été judicieuses, d'autres ont été fort contestables (ENA).

2.2.4 La création des ZIP

Fin années 50 - début années 70. Dunkerque, Le Havre, Fos. Au Havre, le déclin des emplois industriels n'a pu être enrayé ; dans les deux autres, la crise a eu des conséquences considérables, les équipements sont apparus alors comme surdimensionnés. → *chûme et perte de conversion*

- 1) E^v p^r l'uni-
minia - Si
- 2) Raffi + An
- 3) S^d/ch^y/p^etr^a
de Conversion

2.3 Le réaménagement des réseaux de transport

Au début des années 60, même si les réseaux couvraient bien le pays, ils avaient besoin d'être modernisés ; ils manquaient aussi d'axes à gros débit.

- **Les autoroutes** : au départ, pour des questions de rentabilité, le réseau a gardé une configuration étoilée ; l'effort de rééquilibrage prôné par la DATAR s'est fait sentir que dans les années 80-90 : Bretagne, MC. Objectif : réduire les inégalités de la desserte par un strict quadrillage du territoire : des transversales et des rocade autour des agglomérations étaient prévues. De nouvelles transversales sont prévues : Bordeaux-Lyon, Toulouse-Lyon, une rocade dans le BP, et une autre pour desservir l'Ouest (de Calais à Bordeaux).

- **Les TGV**. Même scénario. Le schéma directeur prévoit au total 4.700 km de lignes nouvelles et de lignes aménagées ; il prévoit des radiales supplémentaires vers Rouen et Calais, envisage aussi les transversales Bordeaux-Narbonne et Strasbourg-Dijon, Mâcon.

- **Les liaisons aériennes intérieures**. Le volontarisme des aménageurs s'y lit beaucoup mieux (les équipements sont nettement moins coûteux). Dès les années 60, les grandes villes étaient reliées à Paris ; dans les années 70-80, c'est au tour des villes moyennes, avec de multiples lignes radiales et transversales, dont beaucoup subventionnées. Mais avec l'ouverture à la concurrence, certaines ont dû être abandonnées ; les liaisons internationales des villes de province ont souvent été supprimées, et Air France a concentré ses efforts sur Roissy pour en faire la grande et unique plate-forme de correspondance du territoire, contrairement aux souhaits anciens des aménageurs dans les années 70.

2.4 Des opérations de développement dans le domaine touristique

- **Les montagnes**. Plan Neige, 1964 : stations de haute altitude, routes d'accès, remonte-pentes. Les opérations ont été coordonnées par la Commission Interministérielle pour l'aménagement de la montagne (CIAM). Ex. : La Plagne et Val Thorens, Megève et Val d'Isère développées.

- **Le littoral français**. A partir de 1963 : aménagement du littoral languedocien. Caractère global d'une opération qui a duré près de 15 ans (assainissement, adductions d'eau, reboisement, routes, ports de plaisance, 7 stations touristiques dont Cap d'Agde et la Grande Motte. Succès globalement (5 millions de vacanciers chaque été). L'aménagement de la Côte landaise a démarré en 1967 ; l'objectif était de construire 9 stations mais la réalisation a été lente, le schéma directeur plusieurs fois révisé. Ce n'est pas un succès.

Douai
Rennes
Le Havre
Nantes
Toulouse
Rennes

tu avais peut-être raison...

reconversion des régions industrielles en crise, modernisation des structures industrielles. Depuis 1992 : interconnexions entre les divers réseaux nationaux de transport.

- **Influence croissante des mouvements écologistes.** Les élus sont invités à réfléchir à un développement durable répondant vraiment aux besoins des populations. L'idée d'un schéma national laisse place à 8 schémas nationaux concernant les services collectifs et 22 schémas régionaux. L'objectif est de ménager le territoire plutôt que de l'aménager par des opérations spectaculaires et dispendieuses.

2. Les aménagements effectués.

2.1 Des tentatives d'aménagement du système urbain

2.1.1 L'agglomération-capitale

Élément clé de la politique. Entre les années 50 et 70, objectif : freiner le développement de Paris ; dans les années 80, il est apparu qu'il ne fallait pas aller trop loin dans cette voie : l'agglomération, longtemps épargnée, commençait à connaître un chômage important et de sérieux problèmes sociaux ; il ne fallait pas compromettre ses chances face à la concurrence exacerbée des autres métropoles. 1986 : relâchement des contraintes sur Paris.

2.1.2 Les villes de province

- 1964 : **les métropoles d'équilibre** (+ 1970 : Clermont-Fd, Dijon, Nice, Rennes, villes moins dotées ajoutées sous la pression des élus). Divers avantages : développement des activités, des moyens de liaison avec les autres villes ; équipements divers, opérations d'urbanisme. Les effets les plus importants ont été consentis pour Lyon (Part-Dieu, Satolas) D'où : rapide développement pour toutes ces villes, mais qui s'est souvent fait au détriment des espaces environnants (ex. Toulouse) en créant de nouveaux déserts autour des métropoles. Cette politique a été abandonnée : en 1975, la plupart ont été exclues de la carte des aides.

- **L'aide aux villes moyennes** (20.000-100.000 hbts, à savoir à peu près 70 à l'époque) a pris le relais. Atouts en matière de dvt, cadre de vie : il s'agit plus ici de revitaliser les centres, réhabiliter l'habitat, d'améliorer les espaces verts plutôt que d'attribuer des aides pour des implantations qui se faisaient déjà seules. Politique efficace mais relevant plus de l'urbanisme que de l'aménagement, abandonnée en 1979. Une action similaire a ensuite été engagée pour les petites villes + « pays » environnants (400 villes en ont bénéficié pendant quelques années).

2.1.3 Les villes nouvelles.

Un moyen de contrôler la croissance urbaine et de restructurer la banlieue en constituant des pôles pourvus d'équipements, de zones d'emploi et de moyens de transport rapides. Croissance + forte que prévue : 650.000 hbts au total pour celles de l'IDF. Coûts pour l'Etat. « Alors qu'une large partie de la banlieue connaît une situation difficile, il est permis de se demander si la concentration des investissements dans les villes nouvelles n'en a pas été en partie la cause. » Seules ont réussi les villes nouvelles greffées sur une agglomération parce qu'elles sont devenues des banlieues : celles de l'IDF et Villeneuve d'Ascq qui a connu un fort développement (université, pôle technologique) ; à L'Isle d'Abeau, éloignée de Lyon, le démarrage a été lent (ville-dortoir aujourd'hui), Berre-Fos n'a pas vraiment vu le jour face à l'opposition des élus ; Le Vaudreuil, entre Paris et Rouen, a été un échec (opération a été abandonnée en 1991).

2.2 Des actions diverses pour changer la géographie des activités

2.2.1 La procédure d'agrément préalable

Objectif : contrarier le développement de l'IDF, dès 1955 pour les activités industrielles + pour les entrepôts et les bureaux dès 1958. Cette mesure a été complétée par des dispositions fiscales. Cette politique a fortement contribué à faire diminuer le nombre des emplois industriels, a concouru à ralentir nettement la création d'emplois tertiaires. Le système s'est assoupli en 1986

2.2.2 L'octroi d'avantages financiers variés

Il a favorisé l'implantation d'entreprises industrielles et tertiaires dans les régions considérées comme défavorisées : primes, prêts à faible intérêt ; discrimination positive depuis 1995.

- **La carte nationale des aides :**

IDF :
Paris - Le-Vall
Sagy-Pech
Evry
Siquier
Aube-...

2.5 Des actions de soutien dans les zones de faible densité

Montagne + anciens pays pauvres souffrant d'une dépopulation déjà ancienne, un vieillissement démographique et la disparition du commerce et des services. D'où des mesures pour maintenir les SP, enrayer la disparition du commerce, aider les jeunes agriculteurs. Le tourisme vert n'est pas la panacée mais il devrait se développer, 1996 : Zones de revitalisation rurales (ZRR) avec des aides (40 % du territoire). Même si la revitalisation est illusoire, les aides à des populations souvent défavorisées sont indispensables.

3. Bilan de l'aménagement.

3.1 Des changements dus à l'action politique ?

Changements avant tout suscités par l'évolution du système productif, elle-même engendrée par l'évolution des techniques.

- changements dans la géographie des activités industrielles, dus que très partiellement à la politique menée. Désindustrialisation de Paris : phénomène constaté dans toutes les grandes villes des PDEM ; création d'emplois industriels en province : avant tout développer de nouvelles activités et produire de longues séries d'articles à bas prix (taylorisme) ; la répartition spatiale des nouveaux emplois ne reflète que partiellement la carte des aides : l'Ouest a eu la préférence grâce à une main d'oeuvre abondante, peu exigeante et peu syndiquée ; les grandes opérations industrielles dues à l'Etat n'ont pas toujours été judicieuses.

- changements dans la géographie des activités tertiaires provoqués par l'augmentation rapide des besoins dans les zones urbaines ; les délocalisations, bien que spectaculaires = fraction infime de l'emploi tertiaire.

3.2 Des objectifs partiellement atteints

Certaines actions ont été judicieuses : aménagement de la côte languedocienne et de la montagne = aspect cohérent et organisé grâce à un parti pris d'aménagement et à une gestion coordonnée des opérations ; dissémination équitable des équipements universitaires et hospitaliers due à une politique de réduction des inégalités ; quadrillage autoroutier en cours de réalisation : idem (la configuration aurait été différente avec le seul critère de rentabilité). Qu'en est-il des objectifs majeurs de la politique d'aménagement ?

• 3.2.1 La disparité Est-Ouest

• Elle a diminué, mais cette diminution n'a été que partiellement liée aux politiques.

• - Partie occidentale : le + fort développement au Nord-Ouest avec modernisation de l'agriculture et industrialisation dans les années 50-60 suscitée par les gisements de main d'oeuvre

• - Partie orientale : crise et désindustrialisation dans les zones minières, sidérurgiques et textiles ; plusieurs centaines d'emplois perdus.

Démographie : aucun rééquilibrage (part Ouest : 36 % et part Est : 45 %).

Economie : le PIB de la partie occidentale a progressé alors que celui de l'Est s'est effrité ; rapport modifié (1968 : l'Ouest représente 2/3 de l'Est, 3/4 en 1998).

Revenu des ménages actuel : pas de différence sensible entre Est et Ouest.

• 3.2.2 Les métropoles de province

Il est incontestable qu'elles ont connu un processus de développement, elles ont gagné 1,4 millions d'habitants entre 62 et 92. Perte d'emplois industriels mais gain de nbx emplois tertiaires. Equipements de transport améliorés. Universités importantes, hôpitaux bien équipés et activités culturelles de qualité. Proportion forte de cadres et centres d'affaires (Euralille, Part-Dieu). Légère augmentation du poids démographique par rapport à Paris. Mais ce développement n'est dû que partiellement à une politique qui n'a pas duré longtemps et s'est traduite par peu de gros investissements publics. Croissance marquée (62-75) puis reprise (82-90) dues au processus de métropolisation avant tout.

• 3.2.3 L'agglomération parisienne.

- Evolution démographique : freinage indéniable (60-70) mais reprise de la croissance (82-90). L'objectif principal de l'aménagement n'a donc pas été atteint : 6,3 en 1954 et 9,6 millions en

1995 pour l'agglomération, son poids démographique dans la population totale a légèrement augmenté depuis les années 50.

- Economie : tendance au renforcement depuis 2 décennies (bientôt 3/10 du PIB).

Objectif des aménageurs = ambitieux, mais ne pouvait sans doute pas être atteint : l'expansion des grandes agglomérations n'a pas cessé, elle a été soutenue dans les années 80 et 90 parce que ce sont des lieux d'innovation où se développent de nouvelles formes de production et de relations sociales. La politique a finalement conduit l'agglomération à perdre ses emplois peu qualifiés et à augmenter fortement ses emplois hautement qualifiés ; elle ne l'a pas affaiblie, au contraire, son rayonnement s'est accru. Paradoxe de l'histoire : la politique d'aménagement a contribué à renforcer la prééminence de Paris en voulant la diminuer.

Chapitre 10. Problèmes et politique de l'environnement.

1. La dégradation de l'environnement

1.1 Une atmosphère polluée dans les villes et les bassins industriels

CO₂ dû aux centrales thermiques (1/5), aux appareils de chauffage (1/4), aux industries (1/3), à la circulation automobiles (1/3) ; dioxyde de soufre dû à l'industrie et aux centrales thermiques ; monoxyde de carbone et oxydes d'azote dus à la circulation automobiles (ozone quand il y a fort ensoleillement). Quantités considérables (7 millions t par an pour la monoxyde). Peu de diminution. Insidences sur la santé (ex. surmortalité due aux maladies de l'appareil respiratoire dans le Nord). Espaces les + concernés (même si les données manquent) : grandes aires urbaines comme celle de Paris + grandes villes défavorisées par leur site (Strasbourg, Lyon, Grenoble, Clermont, Rouen) ; zones où il y a concentration d'industries polluantes (Basse-Seine, Dunkerque, ex-bassin minier, nord Lorraine, vallée du Rhône et Berre-Fos).

1.2 Des eaux superficielles et profondes souvent polluées

Origines : centres urbains (rejets de matières organiques et phosphates), établissements industriels, activité agricole. 3 millions de t. par jour de déchets urbains, 6 millions pour les rejets industriels, dont 1/2 traitée. Traitement des eaux distribuées parfois insuffisants, notamment à la campagne : danger dus aux insecticides et nitrates (cancers de l'estomac ?). Nbss régions distribuant des eaux médiocres (teneurs en polluants dépassant largement les concentrations max. admises). Eaux souterraines : nbss nappes contaminées par les nitrates en Bretagne (engrais, élevage hors-sol des porcs dont le lisier est épandu dans les champs), dans le BP et dans les pays charentais (Alsace, énorme nappe contaminée par les nitrates utilisées en agriculture et les chlorures liés à l'extraction des potasses).

1.3 Des déchets parfois dangereux

Le problème des déchets n'est pas nouveau : c'est le caractère massif de leur production et le caractère dangereux de certains d'entre eux : 580 millions t de déchets en 1993 dont 400 pour l'agriculture (qui ne posent pas le plus de problèmes), 150 pour l'industrie et 30 pour les villes.

- Déchets municipaux contenant des produits dangereux (piles, médicaments), partiellement traités : les petites communes ne possèdent pas toutes des centrales d'incinération d'où ordures plus ou moins brûlées à l'air libre + décharges sauvages (20.000 encore environ).

- Déchets industriels : déchets inertes (extraction), déchets assimilables aux ordures ménagères (32), déchets spéciaux présentant une certaine toxicité (18) et déchets dangereux (3). Traitement dans des centres spécialisés de ces derniers, en relation avec l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED). Problème non-résolu des décharges industrielles sauvages, assez nombreuses et anciennes (650 sites officiellement) en grande partie dans NPC et Rhône-Alpes mais aussi ailleurs (déblais des anciennes mines d'or de Salsigne dans l'Aude, et du Châtelet en Corrèze qui contiennent de l'arsenic et qui polluent les rivières).

- Déchets radioactifs : volume peu important mais le stockage et le traitement demandent de grandes précautions. Usine de retraitement de la Hague. Déchets solides à vie courte traités et stockés dans des sites particuliers gérés par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). Déchets à vie longue : stockage souterrain profond envisagé mais

contesté. Problème du futur démontage des centrales nucléaires de la filière graphite-gaz (Chinon, St-Laurent des Eaux, Bugey) + Creys-Malville (filiale plutonium).

2. Les risques majeurs

2.1 Des risques naturels limités

- Risques telluriques faibles (seules qq parties du territoire dans les Alpes, notamment méridionales, les Pyrénées, en particulier le front nord de la chaîne, en Alsace). Les séismes atteignent rarement une magnitude supérieure à 4 même si secousses + importantes pas exclues.
- Risques les + courants : d'origine climatique avec le passage de certaines dépressions cycloniques s'accompagnant de vents violents (sur le Nord-Ouest, des Charentes au Nord)
- Inondations : risque le + fréquent (4 % du territoire concernés). Sous climat océanique, montée des eaux lente qui n'empêche pas d'importants dégâts ; sous climat méditerranéen, rapide montée des eaux lors des orages d'automne, dommages et victimes ; le tout aggravé par les déboisements, les constructions en zone inondables, etc.
- Avalanches : effets amplifiés par la fréquentation hivernale des montagnes
- Feux de forêt : des milliers d'ha touchés chaque année, à l'origine desquels on trouve le + souvent imprudence, insouciance, malveillance.

{ JENCOE 1968
ARLETTE 1968
(PNU)
Lambert 1903
(Nouveau Plan)

2.2 Des installations industrielles à risque

- Risques potentiels présentés par les grands ouvrages hydrauliques (au nb de 90) ; surveillés de façon stricte depuis la catastrophe du barrage de Malpasset (1959) mais les lâchers d'eau peuvent provoquer des noyades.
- Sites industriels à risques, bcp + nbx : dangers d'incendie, d'explosion, ou risquant de rejeter des produits dangereux à la suite de fausses manoeuvres (dépôts de produits inflammables, raffineries, usines de munition, installations pyrotechniques, etc). Surveillance étroite depuis 1982 après la « directive Seveso » (350 établissements concernés).
- Installations nucléaires (60 réacteurs en service) : surveillance très sévère.

3. La protection de l'environnement

3.1 Un ensemble de mesures pour prévenir les risques et réduire la pollution

- Prévenir les risques : effort de recherche (cartes des zones sismiques, inondables, etc), stations de surveillance le long des cours d'eau. Mesures rigoureuses : nbx contrôles.
- Élimination des déchets : loi obligeant les communes à créer avant 2002 des déchetteries (d'où pbs de coûts). L'incinération n'est d'ailleurs pas la meilleure solution : les rejets contiennent des produits dangereux, notamment la dioxine produite par la combustion des matières plastiques, d'où la fermeture de certains sites en milieu urbain. Il faudra développer le tri sélectif des déchets, entamé par endroits.
- Réduire la pollution. Décisions dans le domaine des eaux (amendes aux entreprises d'ou stations de traitements ; idem pour les villes importantes) et création des agences de bassin (1964) pour régler les problèmes posés par les eaux courantes (aménagement, protection contre les inondations, prélèvements, etc.) ; pollution des sols : les quantités d'engrais ont été réduites pour un emploi + judicieux mais restent encore importantes ; pollution atmosphérique : mise en place de dispositifs d'observation, restriction des activités industrielles et de la circulation (depuis 1997) en cas de pics de pollution, mais ce ne sont que des palliatifs : solutions pour l'avenir dans le développement des transports collectifs et des voitures non-polluantes.

3.2 Quelques espaces protégés

Mesures tardives en France : règlements, contrats, acquisitions concernant plus particulièrement les milieux montagnards et littoraux.

- Parcs nationaux. 60-70's. Zones vides ou peu occupées : protection et mise à la portée du public. Vanoise, Ecrins, Mercantour, Cévennes, Pyrénées occidentales + Port-Cros = 2 % du territoire. La protection des espaces naturels est rendue difficile par la fréquentation : 5 millions de visiteurs par an (été surtout), malgré l'installation de l'hébergement dans les zones

périphériques, autour d'une zone centrale où la protection du milieu est impérative et où la promenade est autorisée que sur certains chemins balisés.

- Réserves naturelles : 150 environ, petite taille. Objectif : constituer un échantillonnage de milieux préservés.

- Parcs naturels régionaux : contrats Etat/régions. Concilier la conservation du milieu, le développement économique, et le tourisme ; vie rurale maintenue. Proches des villes, ils sont souvent assez fréquentés. 34 en 1998, 8 % du territoire, 2 millions d'habitants.

- Acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral (1975) : « maintenir une partie du milieu côtier à l'état naturel » en empêchant les opérations des promoteurs ou le mitage aboutissant à la dégradation de nbx littoraux. Reboisement et fixation des dunes puis ouverture au public avec mesures de protection (voiture et camping interdits). 45.000 ha sur 580 km de côtes.

Chapitre 11. La politique de la ville et les quartiers en difficulté.

Un nouveau clivage très marqué apparu au sein des territoires urbains à partir des années 80, mettant à part les quartiers en difficulté.

1. Ampleur et caractéristiques du phénomène

1.1 Plusieurs millions de personnes concernées

Variation du nbre de quartiers considérés comme en difficulté, tendant à augmenter au gré des politiques d'aides (1996 : 716 zones urbaines sensibles). Il en existe plusieurs centaines dans les grandes villes et les villes moyennes, soit 4,7 millions d'habitants.

1.2 Des populations défavorisées et vulnérables

- Caractéristiques. Quartiers populaires (surreprésentation des ouvriers et des employés : 45-60 % des actifs sont des ouvriers aux Mureaux, à Mantes-la-Jolie et Chanteloup-les-Vignes) ; niveau de formation faible (3/10 des adultes sans diplôme) et échec scolaire chez les jeunes. Chômage : 1/4 de la population et parfois + (+ de 30 % à Lens, Liévin en 1994) = effet du niveau de formation mais aussi de la nationalité et du lieu de résidence ; il touche plus encore les jeunes, et la précarité de l'emploi est notable, en particulier pour les femmes. Les étrangers sont nbx : 21 % en moyenne (jusqu'à 40 % dans certaines zones en IDF) ; une concentration liée à leurs faibles ressources, à leur situation d'immigrés originaires de pays pauvres et aux modalités d'attribution des logements sociaux. L'habitat : immeubles collectifs essentiellement ; 15 % des logements sont surpeuplés. Le revenu des ménages est faible.

- Autres caractéristiques : absence d'emplois, insuffisance des équipements commerciaux et des services publics. Le cumul des handicaps conduit de nbx jeunes à commettre des actes délictueux (vols, trafic de drogue) d'où un sentiment d'insécurité, plaie de ces quartiers.

- Causes économiques, en particulier après (1974) où les travailleurs peu qualifiés se sont trouvés touchés par le chômage, d'où pauvreté, marginalisation malgré les aides. Les populations étrangères, souvent peu qualifiées, ont été très exposées. La ségrégation sociale s'est nettement accrue : une partie de la population défavorisée sur le marché de l'emploi et sur le marché du logement, s'est peu à peu concentrée dans les quartiers où les logements étaient moins coûteux.

1.3 Des quartiers assez diversifiés

- Quartiers anciens dégradés datant du XIX^e siècle : périphérie des centres-villes ou banlieues. Dégradation commencée dans l'entre-deux-guerres ou après-guerre, accentuée depuis 1974. Disparition de l'artisanat et de l'industrie d'où friches. Départ des classes moyennes et arrivée de nouvelles populations à faible revenu, en partie étrangères. Les propriétaires n'investissent plus.

- Les cités bâties pour le personnel des mines ou industrielles (début du XX^e). NPC, Lorraine. Populations très défavorisées, peu qualifiées, chômage, peu d'étrangers.

- Les anciennes cités-jardins : processus de dégradation, la plupart sont en région parisienne. Indicateurs de pauvreté et de précarité moins nets que dans les autres quartiers.

- Grands ensembles : le + grand nombre et les effectifs les + importants. Physionomie assez diverse, beaucoup sont mal reliées au tissu urbain mais pas tous. Tous aujourd'hui concentrent des populations défavorisées, même si cela n'a pas toujours été le cas.

2. La politique de la ville.

2.1 Une action sociale à base territoriale

- Prémices en 1977 : programme « Habitat et vie sociale ». (1981) : Politique de Développement Social des Quartiers (DSQ) : aides aux offices HLM pour la rénovation ou la réhabilitation ; mise en place des ZEP. L'action de l'Etat est peu à peu institutionnalisée : (1988, Délégation interministérielle à la Ville, ministère en 1990, comité interministériel à la ville, Conseil National de la ville composé d'élus, pouvoir de proposition.

- Programme ambitieux issu de la Délégation d'où (1991) Loi d'orientation sur la ville : péréquation entre communes dans la dotation qui alimente leur budget, augmentation obligatoire du nbre de logements sociaux dans les villes qui en ont peu (mixité sociale). De plus, la politique de la ville est peu à peu déconcentrée :

- Contrats de Ville (200 en 1994) : prévoient un ensemble d'actions destinées à améliorer l'habitat, à développer les SP, à créer des emplois et à prévenir la délinquance ; villes de + de 75.000 hbts, 1/4 des quartiers aidés sont dans la région parisienne.
 - Programmes d'aménagement concerté des territoires urbains (PACT-urbains au nombre de 24) : mêmes objectifs pour des ensembles + vastes (bassins industriels : vallée de la Sambre, bassin d'Alès ; agglomérations industrielles comme Lens, Douai, Le Creusot.
 - Grands projets urbains (12) : transformer radicalement qq grands ensembles particulièrement sensibles par une stratégie de dtv à long terme envisageant des investissements importants en infrastructures et équipements (8 en région parisienne).
- A partir de (1996, Pacte de relance pour la ville : dispositif géographique affiné avec l'accent sur les quartiers les + sensibles, considérés comme prioritaires : 700 zones urbaines sensibles (ZUS) avec avantages limités ; 400 zones de redynamisation urbaine (ZRU) avec avantages renforcés (exonérations pendant plusieurs années pour les entreprises) ; 38 zones franches urbaines (ZFU) avec avantages + étendus (PME-PMI favorisées, amélioration du cadre de vie et des SP par une intervention spécifique de l'Etat) ; elles concernent les grands ensembles des grandes agglomérations + qq villes moyennes (Dreux, Meaux).

2.2 De l'action sur l'habitat à l'action sur l'emploi.

- Années 80 : les problèmes des quartiers considérés comme issus des erreurs architecturales et urbanistiques initiales (« d'urbanisme pathogène » ; ex. 62 tours des Minguettes). D'où diverses interventions : repeindre les immeubles pour les égayer, petits espaces verts, destruction des dalles, ouverture de supérettes, fragmentation des barres, destructions (médiatisées) de tours (Minguettes en 1983 part ex.). Mais améliorations limitées : les problèmes demeurent.

- Années 90 : la politique de la ville a cherché à s'attaquer aux causes profondes et à mettre l'accent sur l'emploi. D'où mesures dérogatoires pour la création d'emplois peu qualifiés dans les services.

- La politique de la ville aujourd'hui = élément essentiel des politiques d'intervention sur le territoire. Budget supérieur à ceux de l'aménagement et de l'environnement réunis. Certes des résultats, mais il est étonnant que le remède soit administré sur une base territoriale car il n'y a pas une stricte concordance entre la pauvreté et les quartiers en difficulté (éléments de pauvreté dans des quartiers de classes moyennes, SDF non concernés par cette politique). Ce qui est certain : la solution passe par la création de petits emplois à charges sociales et fiscales allégées en direction des personnes peu qualifiées ; mais c'est finalement dans l'ensemble du pays qu'il faut des mesures similaires.

GPU :

Paris - La Plaine	Vanx - e - velan
gigny	Vernisans
Epinay	
(+5)	Paris - Tancing
	Marseille